

01/04/2025

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Mairie de Thorigné-Fouillard
Esplanade des droits de l'Homme
35235 Thorigné-Fouillard

Adresse internet : <http://www.ville-thorigne-fouillard.fr/>
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://sso.megalys.bretagne.bzh/>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Monsieur Gaël Lefeuvre, Maire de Thorigné-Fouillard

Maître d'œuvre : PROXALYS ENVIRONNEMENT

Objet du marché :

**Complexe sportif des Longrais - Terrain B - Rénovation d'un terrain de sport en pelouse naturelle
N° 2024-030**

B - L'essentiel de la procédure

	Objet	Complexe sportif des Longrais - Terrain B - Rénovation d'un terrain de sport en pelouse naturelle
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	DLRO	vendredi 31 janvier 2025 à 14:00
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Durée / Délai	6 mois et 3 semaines
	Nombre des retraits	12
	Nombre des dépôts	5 (dont 1 doublon)

C - Objet de la consultation

Objet du marché

Complexe sportif des Longrais - Terrain B - Rénovation d'un terrain de sport en pelouse naturelle

Il s'agit d'un marché ordinaire

Economie générale

Montant global de la consultation hors PSE : 172 342,00 € HT.

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations du contrat.

Le délai global d'exécution du marché est de 6 mois et 3 semaines

Décomposition

Attribution d'un marché unique.

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Variantes

Les candidats n'étaient pas autorisés à présenter des variantes.

Le pouvoir adjudicateur n'a pas exigé la présentation de variantes

Développement durable

Le marché ne met pas en œuvre de clause sociale.

Le marché ne met pas en œuvre de clause environnementale.

Le marché met en œuvre un critère environnemental.

D - Déroulement de la consultation

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 31 janvier 2025 à 14:00

Délai de validité des offres

120 jours

E - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 5

Hors délais : 0

F - Rappel des pièces à fournir pour les offres

Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Contenu des plis	Pièces manquantes ou incomplètes	Montant offre HT
1	TERRAINS DE SPORT ET ENVIRONNEMENT Z.A. DE LA PORTE DES BOSCS 50190 Marchésieux		DOUBLON	
2	TERRAINS DE SPORT ET ENVIRONNEMENT Z.A. DE LA PORTE DES BOSCS 50190 Marchésieux	[X] - Déclaration sur l'honneur [X] - Déclaration concernant le chiffre d'affaires [X] - Présentation d'une liste des principaux marchés [X] - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels [X] - Déclaration indiquant le matériel [X] - Qualification professionnelle en matière d'aménagement de terrains de sport [X] - L'acte d'engagement [X] - Le mémoire justificatif [X] - Les déclarations de sous-traitance [X] - La DPGF	Non	BASE : 136 637,85 € PSE (1) : 2 272,00 € (PSE (2) : 1 600,00 €

3	BOTANICA/MASSART 885 AVENUE DOCTEUR JULIEN LEFEBVRE 06270 Villeneuve-loubet	[X] - Déclaration sur l'honneur [X] - Déclaration concernant le chiffre d'affaires [X] - Présentation d'une liste des principaux marchés [X] - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels [X] - Déclaration indiquant le matériel [X] - Qualification professionnelle en matière d'aménagement de terrains de sport [X] - L'acte d'engagement [X] - Le mémoire justificatif [X] - Les déclarations de sous-traitance [X] - La DPGF	Non	BASE : 168 796,70 € PSE (1) : 530,00 € PSE (2) : 2 000,00 €
4	PIGEON TP LOIRE ANJOU ROUTE DE CRAON 53800 Renazé	[X] - Déclaration sur l'honneur [X] - Déclaration concernant le chiffre d'affaires [X] - Présentation d'une liste des principaux marchés [X] - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels [X] - Déclaration indiquant le matériel [X] - Qualification professionnelle en matière d'aménagement de terrains de sport [X] - L'acte d'engagement [X] - Le mémoire justificatif [X] - Les déclarations de sous-traitance [X] - La DPGF	Non	BASE : 168 827,73 € PSE (1) : 540,00 € PSE (2) : 1 559,52 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-213503345-20250324-D2025020-DE

5	TERIDEAL SPARFEL BRETAGNE 3 RUE GEORGES GUYNEMER 29260 Ploudaniel	[X] - Déclaration sur l'honneur [X] - Déclaration concernant le chiffre d'affaires [X] - Présentation d'une liste des principaux marchés [X] - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels [X] - Déclaration indiquant le matériel [X] - Qualification professionnelle en matière d'aménagement de terrains de sport [X] - L'acte d'engagement [X] - Le mémoire justificatif [X] - Les déclarations de sous-traitance [X] - La DPGF	Non	BASE : 202 298,61 € PSE (1) : non renseigné PSE (2) : non enseigné
---	---	---	-----	--

G - Rappel des critères et sous-critères

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Organisation et moyens spécifiques mis en œuvre dans le cadre du marché (Sur la base d'un mémoire technique)	50.0 %
<i>1.1-Moyens humains et matériels</i>	15.0 %
<i>1.2-Prise en compte des spécificités du projet</i>	20.0 %
<i>1.3-Planning détaillé faisant apparaître l'enchaînement des tâches et le personnel déployé (ce planning respectera le délai d'exécution maximum fixé au CCAP)</i>	10.0 %
<i>1.4-PSE 2 : conditions et durée de l'extension de garantie proposées pour le robot tonte</i>	5.0 %
2-(Sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire) Prix des prestations	40.0 %
<i>2.1-Prix des prestations (hors PSE)</i>	36.0 %
<i>2.2-Prix de la PSE 1</i>	2.0 %
<i>2.3-Prix de la PSE 2</i>	2.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement : mesures prises par l'entreprise pour limiter l'impact carbone sur le chantier (tri et filière de traitement des déchets, plan de déplacement du personnel, gestion du chantier...)	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Rappel barème de notation :

Critères valeur technique et développement durable :

Le barème de notation est le suivant pour chaque item :

Réponse très satisfaisante : 100% des points
Réponse globalement satisfaisante : 75% des points
Réponse moyennement satisfaisante : 50% des points
Réponse peu satisfaisante : 25% des points
Réponse insatisfaisante ou absence de réponse : 0% des points

Critère prix :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère **Prix des prestations** est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation (40)
Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue (40).

Les offres seront classées en fonction des différentes combinaisons base + PSE.

Négociation et demande de précisions

A l'issue de l'analyse technique des offres par le maître d'œuvre PROXALYS ENVIRONNEMENT, des demandes de précision ont été transmises ainsi qu'une négociation :

Les candidats ont reçu un courriel depuis la plateforme Mégalis le 7 février 2025 avec une date limite de réponse pour le 12 février 2025 à 12h.

Concernant la société TERRAINS DE SPORT ET ENVIRONNEMENT, des questions sont posées concernant :

Question 1 :

Préciser son choix de robot identifié comme non conforme au CCTP

Question 2 :

Préciser les éléments inclus dans l'abonnement lié à la solution de tonte robotisée et dans sa garantie

Question 3 :

Préciser les opérations prévues dans la garantie de parachèvement

Question 4 :

Corriger son offre de drainage de surface conforme au CCTP

Question 5 :

Préciser le prix TTC des PSE dans son acte d'engagement

Concernant la société BOTANICA JARDINS SERVICES, une question a été posée concernant :

Question 1 :

Pouvez-vous préciser quel serait le prix de l'abonnement annuel à la charge du maître d'ouvrage pour la solution de robot proposée. Merci de détailler ce que l'abonnement inclut.

Concernant la société PIGEON, des questions ont été posées concernant :

Question 1 :

Pouvez-vous détailler les éléments inclus dans l'abonnement annuel à la charge du maître d'ouvrage pour la solution de robot proposée ?

Question 2 :

Pouvez-vous détailler les prestations envisagées pendant la période de parfait achèvement ?

Concernant la société TERIDEAL SPARFEL, une question a été posée concernant :

Question 1 :

Dans l'acte d'engagement le montant des PSE 1 et PSE 2 est fixé à 0 €. Il semble s'agir d'une erreur purement matérielle puisque la DPGF mentionne un prix respectivement de 984.10 € HT et 9 316,34 € HT.
Souhaitent-ils maintenir leur offre conformément à l'acte d'engagement ?

Les sociétés ont remis leur réponse le 12 février 2025.

La société **TSE** modifie le modèle de robot de son offre et modifie également le contenu et le montant de sa garantie de parachèvement.

L'entreprise corrige son offre de drainage de surface en conformité avec le CCTP et ajuste son prix.

L'entreprise ajoute le prix TTC des PSE dans son acte d'engagement.

La société **BOTANICA** précise le coût de l'abonnement à la charge du maître d'ouvrage. Son offre est maintenue.

La société **PIGEON** répond aux questions. Son offre est maintenue.

La société **TERRIDEAL SPARFEL** modifie son acte d'engagement afin de tenir compte du montant des PSE dans son offre.

I - Analyse des offres (fiches entreprises)

Analyse critères 1 et 3 : techniques et performance protection de l'environnement

(le détail par sous-critère figure en annexe)

Pour l'entreprise : TERRAINS DE SPORT ET ENVIRONNEMENT

Critère / Sous-critère	Note
1 - Organisation et moyens spécifiques mis en œuvre dans le cadre du marché (Sur la base d'un mémoire technique) sur 50 points	
1.1 - Moyens humains et matériels sur 15 points	15.00
<p><u>Commentaire</u> : Les moyens humains et matériels détaillés sont suffisants et en adéquation avec l'opération.</p> <p>La réponse est très satisfaisante (100 %)</p>	
1.2 - Prise en compte des spécificités du projet sur 20 points (spécificités, adéquation au cahier des charges, modalités d'exécution et garanties de qualité)	15.00
<p><u>Commentaire</u> : Les spécificités du projet sont comprises et prise en compte.</p> <p>Avant négociation : Quelques éléments sont peu détaillés ne permettant pas de garantir l'adéquation aux exigences du CCTP et à faire évoluer. Les fentes de suintement sont prévues tous les 1,20 m contre 1m au CCTP. Semences de RGA non traçant. Le mode opératoire est détaillé, relativement complet mais comporte quelques lacunes et imprécisions. le sable envisagé n'est pas mentionné. La sonde d'humidité n'est pas mentionnée.</p> <p>Après négociation : L'adéquation de l'offre avec le cahier des charges est complète.</p> <p>La réponse est globalement satisfaisante (75 %)</p>	
1.3 - Planning détaillé faisant apparaître l'enchaînement des tâches et le personnel déployé (ce planning respectera le délai d'exécution maximum fixé au CCAP) sur 10 points	7.50
<p><u>Commentaire</u> : L'entreprise s'engage sur le planning prévisionnel figurant au DCE mais ne le détaille pas, toutefois, elle précise le temps passé pour chaque opération.</p> <p>La réponse est globalement satisfaisante (75 %)</p>	

<p>1.4 - PSE 2 : conditions et durée de l'extension de garantie proposées pour le robot tonte sur 5 points</p>	<p>3,75</p>
<p><u>Commentaire</u> : La société propose une garantie de 4 ans, soit 5 ans au total (au-delà de la garantie de parfait achèvement) et couvre l'ensemble des pièces et main d'œuvre hors dégradation et mauvaise utilisation.</p> <p>La réponse est globalement satisfaisante (75 %)</p>	
<p>3 - Performances en matière de protection de l'environnement : mesures prises par l'entreprise pour limiter l'impact carbone sur le chantier (tri et filière de traitement des déchets, plan de déplacement du personnel, gestion du chantier...) sur 10 points</p>	<p>5.00</p>
<p><u>Commentaire</u> : Peu d'actions sont mentionnées en faveur de l'environnement L'entreprise propose des solutions sur le chantier pour réduire les pollutions (huiles organiques + filtres fins) Les déchets issus des clôtures sont valorisés après retraitement.</p> <p>La réponse est moyennement satisfaisante (50 %)</p>	
<p>Note globale sur 60 points</p>	<p>46,25</p>

Pour le groupement : BOTANICA/MASSART

Critère / Sous-critère	Note
1 - Organisation et moyens spécifiques mis en œuvre dans le cadre du marché (Sur la base d'un mémoire technique) sur 50 points	
1.1 - Moyens humains et matériels sur 15 points	15.00
<p><u>Commentaire</u> : Les moyens humains et matériels proposés sont suffisants et en adéquation avec l'opération.</p> <p>La réponse est très satisfaisante (100 %)</p>	
<p style="text-align: center;">1.2 - Prise en compte des spécificités du projet sur 20 points (spécificités, adéquation au cahier des charges, modalités d'exécution et garanties de qualité)</p>	16.00
<p><u>Commentaire</u> : Mauvaise compréhension des attentes pour le carottage et sablage. Les exigences du CCTP sont reprises. Les prestations, modes opératoires sont détaillés mais manquent parfois de précisions.</p> <p>La réponse est globalement satisfaisante (75 % par item).</p>	
<p style="text-align: center;">1.3 - Planning détaillé faisant apparaître l'enchaînement des tâches et le personnel déployé (ce planning respectera le délai d'exécution maximum fixé au CCAP) sur 10 points</p>	10.00
<p><u>Commentaire</u> : Le planning est détaillé et les moyens alloués sont précisés.</p> <p>La réponse est très satisfaisante (100 %)</p>	
<p style="text-align: center;">1.4 - PSE 2 : conditions et durée de l'extension de garantie proposées pour le robot tonte sur 5 points</p>	2,50
<p><u>Commentaire</u> : La garantie à 2 ans est proposée et inclut pièces et main d'œuvre. Le contenu de la garantie à 5 ans est peu détaillé.</p> <p>La réponse est moyennement satisfaisante (50 %).</p>	

3 - Performances en matière de protection de l'environnement : mesures prises par l'entreprise pour limiter l'impact carbone sur le chantier (tri et filière de traitement des déchets, plan de déplacement du personnel, gestion du chantier...) sur 10 points	5.00
<u>Commentaire</u> : Les actions en faveur de l'environnement sont largement développées mais très généralistes. Les mesures prises en lien avec le chantier ne sont pas précisées. La réponse est moyennement satisfaisante (50 %).	
Note globale sur 60 points	48,50

Pour l'entreprise : PIGEON TP LOIRE ANJOU

Critère / Sous-critère	Note
1 - Organisation et moyens spécifiques mis en œuvre dans le cadre du marché (Sur la base d'un mémoire technique) sur 50 points	
1.1 - Moyens humains et matériels sur 15 points	15.00
<p><u>Commentaire</u> : Les moyens humains et matériels sont suffisants et en adéquation avec l'opération.</p> <p>La réponse est très satisfaisante (100 %).</p>	
<p style="text-align: center;">1.2 - Prise en compte des spécificités du projet sur 20 points (spécificités, adéquation au cahier des charges, modalités d'exécution et garanties de qualité)</p>	16.00
<p><u>Commentaire</u> : Les spécificités du projet sont comprises et prises en compte. Toutefois aucune mention n'est faite pour la garantie de parfait achèvement mais détaillée suite à la demande de précisions.</p> <p>Les prestations sont parfois peu détaillées, certains postes ne sont pas décrits et aucun détail sur la mise en œuvre de la couverture végétale, sur la dépose/repose des équipements sportifs.</p>	
<p>Toutefois l'entreprise propose une réelle plus-value dans le programme d'entretien du gazon. Elle inclut également le remplacement du filtre dans la solution d'arrosage.</p> <p>La réponse est globalement satisfaisante (75 %)</p>	
<p style="text-align: center;">1.3 - Planning détaillé faisant apparaître l'enchaînement des tâches et le personnel déployé (ce planning respectera le délai d'exécution maximum fixé au CCAP) sur 10 points</p>	10.00
<p><u>Commentaire</u> : Le planning est détaillé et les moyens alloués sont précisés.</p> <p>La réponse est très satisfaisante (100 %).</p>	
<p style="text-align: center;">1.4 - PSE 2 : conditions et durée de l'extension de garantie proposées pour le robot tonte sur 5 points</p>	2.50
<p><u>Commentaire</u> : Les conditions sont détaillées pour la garantie de 2 ans et comprennent pièces et main d'oeuvre mais sont évasives pour la garantie à 5 ans.</p> <p>La réponse est moyennement satisfaisante (50 %).</p>	

3 - Performances en matière de protection de l'environnement : mesures prises par l'entreprise pour limiter l'impact carbone sur le chantier (tri et filière de traitement des déchets, plan de déplacement du personnel, gestion du chantier...) sur 10 points	2.50
<u>Commentaire</u> : Les actions en faveur de l'environnement sont développées mais très généralistes. Les mesures prises ne sont pas en lien avec les spécificités du marché.	
La réponse est peu satisfaisante (25 %).	
Note globale	46,00

Pour l'entreprise : TERIDEAL SPARFEL BRETAGNE

Critère / Sous-critère	Note
1 - Organisation et moyens spécifiques mis en œuvre dans le cadre du marché (Sur la base d'un mémoire technique) sur 50 points	
1.1 - Moyens humains et matériels sur 15 points	15.00
<u>Commentaire</u> : Les moyens humains et matériels sont suffisants et en adéquation avec le projet.	
La réponse est très satisfaisante (100 %).	
1.2 - Prise en compte des spécificités du projet sur 20 points (spécificités, adéquation au cahier des charges, modalités d'exécution et garanties de qualité)	18.00
<u>Commentaire</u> : Les spécificités du projet sont comprises et intégrées.	
Les propositions sont conformes au CCTP.	
Les modalités d'exécution sont complètes et très bien détaillées.	
Le robot proposé est surdimensionné par rapport aux besoins du projet.	
Le programme de nutrition du gazon est peu convaincant.	
La réponse est globalement satisfaisante (75 %).	
1.3 - Planning détaillé faisant apparaître l'enchaînement des tâches et le personnel déployé (ce planning respectera le délai d'exécution maximum fixé au CCAP) sur 10 points	10.00
<u>Commentaire</u> : Planning précis et très bien détaillé.	
La réponse est très satisfaisante (100 %).	

1.4 - PSE 2 : conditions et durée de l'extension de garantie proposées pour le robot tonte sur 5 points	5.00
<p><u>Commentaire</u> : L'extension de garantie est proposée sur 5 ans les garanties incluses sont précisées (pièces et main d'œuvre, pas de lames, ni de déplacement inclus).</p> <p>La réponse est très satisfaisante (100 %).</p>	
3 - Performances en matière de protection de l'environnement : mesures prises par l'entreprise pour limiter l'impact carbone sur le chantier (tri et filière de traitement des déchets, plan de déplacement du personnel, gestion du chantier...) sur 10 points	5.00
<p><u>Commentaire</u> : Les actions en faveur de l'environnement sont détaillées et appliquées au contexte du chantier. Elles restent toutefois limitées.</p> <p>La réponse est moyennement satisfaisante (50 %).</p>	
Note globale	53.00

Analyse critère 2 prix

Rappel de l'estimation T.T.C. de la solution de base : **206 810,40 €**

Analyse solution de base sur 40 points

ESTIMATION TTC	BOTANICA	PIGEON	TERIDEAL	TSE moins cher
206 810,40	226 556,04	202 593,27	242 758,33	168 916,92
Note	29,82	33,35	27,83	40,00
% estimation	9,55%	-2,04%	17,38%	-18,32%

Analyse solution de base + PSE 1 (sondes d'humidité) sur 38 et 2 points

ESTIMATION T.T.C.	BOTANICA	PSE 1 SONDES	PIGEON	PSE 1 SONDES	TERIDEAL	PSE 1 SONDES	TSE	PSE 1 SONDES
206 810,40	226 556,04	636,00	202 593,27	648,00	242 758,33	1 180,92	168 916,92	2 726,40
Note	28,33	2,00	31,68	1,96	26,44	1,08	38,00	0,47
% estimation	9,55%		-2,04%		17,38%		-18,32%	
Total points	30,33		33,65		27,52		38,47	

Analyse solution de base + PSE 2 (conditions et durée de l'extension de garantie du robot tonte) sur 38 et 2 points

ESTIMATION	BOTANICA	PSE 2 GARANTIE ROBOT	PIGEON	PSE 2 GARANTIE ROBOT	TERIDEAL	PSE 2 GARANTIE ROBOT	TSE moins cher	PSE 2 GARANTIE ROBOT
206 810,40	226 556,04	2 400,00	202 593,27	1 871,42	242 758,33	11 179,61	168 916,92	1 920,00
Note	28,33	1,56	31,68	2,00	26,44	0,33	38,00	1,95
% estimation	9,55%		-2,04%		17,38%		-18,32%	
Total points	29,89		33,68		26,78		39,95	

Analyse solution de base + PSE 1 + PSE 2 sur 36 et 4 points

ESTIMATION T.T.C.	BOTANICA	PS1+PS2	PIGEON	PS1+PS2	TERIDEAL	PS1+PS2	TSE	PS1+PS2
206 810,40	226 556,04	3 036,00	202 593,27	2 519,42	242 758,33	12 360,53	168 916,92	4 646,40
Note	26,84	3,32	30,02	4,00	25,05	0,82	36,00	2,17
% estimation	9,55%		-2,04%		17,38%		-18,32%	
Total points	30,16		34,02		25,86		38,17	

ESTIMATION T.T.C.	BOTANICA	PS1+PS2	PIGEON	PS1+PS2	TERIDEAL	PS1+PS2	TSE	PS1+PS2
206 810,40	226 556,04	3 036,00	202 593,27	2 519,42	242 758,33	12 360,53	168 916,92	4 646,40
Note	26,84	3,32	30,02	4,00	25,05	0,82	36,00	2,17
% estimation	9,55%		-2,04%		17,38%		-18,32%	
Note critère 2 prix	30,16		34,02		25,86		38,17	
Note critère 1 organisation et moyens	43,50		43,50		48,00		41,25	
Note critère 3 Performance environnementale	5,00		2,50		5,00		5,00	
Total	78,66		80,02		78,86		84,42	
Rang	4		2		3		1	

L'offre de l'entreprise TSE est jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant d'offre de base de 168 916,92 € TTC.

Il est proposé de retenir la PS1 + PS2 pour un montant de 4 646,40 € T.T.C.

E – Conclusion

En application des critères d'attribution, il est proposé d'attribuer le présent marché n° 2024-030 relatif à la rénovation du terrain B du complexe sportif des Longrais, à l'offre économiquement la plus avantageuse de la société :

- **T.S.E., pour un montant global de 144 636,10 € HT soit 173 563,32 € TTC.**

**Le Directeur du Pôle
Aménagement et Services
Techniques**

Fabrice GUI SNE